so avant eu pour objet de faire rendre à la Conso stitution Unigenitus, le respect & la soumisso sion qui lui sont dûs, comme à une Loi de 3 l'Eglise & de l'Etat, & aun jugement de l'Eso glise universelle en matière de Doctrine, & de » pourvoir, en même tems, pour faire cesser so toutes les contestations qui s'éroient élevées » à ce sujet, à ce qu'il ne fût rien exigé au-» delà de ce qui est préscrit par l'arricle III. de » ladite Déclaration du 4. Août 1720, & par so l'article V. de celle du 24. Mars 1730.; S. M. so a vû, avec satisfaction, que la sagesse de ces so dispositions avoit ramené la paix & la tran-» quillité: mais voyant, avec douleur, s'élevet » sur la même marière de nouveaux sujers de so division, dont les suites peuvent être égale-» ment contraires au bien de la Religion & de so l'Etat, Sa Majesté s'est proposée de renou-» veller les dispositions desdites Déclarations & 3 dudit Arrêt, & de veiller, de plus en plus, so avec l'attention que son respect & son amour » pour la Religion lui inspireront toujours, à so ce que, sous prétexte d'arrêter le trouble & le so scandale, les Juges Séculiers n'excédent point so les bornes de l'autorité qui leur est confiée, so en imposant aux Ministres de l'Eglise des » Loix sur des matières purement spirituelles, so telles que la dispensation des choses Saintes, » dont ils ne tiennent le pouvoir que de Dieu as feul.

se Et pour connoître quelles peuvent avoir été
les véritables causes des nouveaux troubles
qui viennent de s'élever, & y remédier, Sa
Majesté se propose de nommet incessamment
dans l'Ordre Episcopal & dans la Magistrature, ceux qu'Elle jugera à propos de choisir.